

Signature électronique – Manuel

A. En cas de signature d'une demande par une entreprise nationale, par un représentant avec une carte d'identité électronique.

1. Complétez le template «notifier la possibilité d'intégrer une application mobile dans un processus de soins».
2. Enregistrez votre demande en format PDF ET en format Word.
3. Introduisez votre carte d'identité électronique dans le lecteur de cartes de votre ordinateur.
4. Ouvrez le document PDF.
5. Pour la signature proprement dite, consultez le site web suivant:
[Signatures numériques eID software \(belgium.be\)](https://www.belgium.be/eid/signatures)
Attention : plusieurs certificats sont disponibles, choisissez celui qui porte votre nom suivi de « (Signature) » et dont la date de validité est encore valable. Sélectionnez « Lock document after signing ».

B. En cas de signature d'une demande par une entreprise étrangère, par un représentant mandaté avec ou sans carte d'identité électronique.

Les entreprises étrangères ont également la possibilité d'introduire une demande avec une signature électronique qualifiée qui équivaut à une signature manuelle.

1. Si la demande est soumise depuis un pays européen où les citoyens disposent d'une carte d'identité électronique (qui est reconnue comme « dispositif qualifié » - QSCD) avec un certificat qualifié de signature électronique, la demande peut être signée conformément à la procédure précitée au point A.
2. Si la demande est soumise depuis un pays européen où les citoyens ne disposent pas d'une carte d'identité électronique avec un certificat qualifié de signature électronique, il convient d'acquérir les certificats requis. Un certificat qualifié est une attestation électronique associant les données de vérification de la signature à une personne physique ou morale, et qui confirme l'identité de cette personne.

Le certificat peut être acheté par le biais d'un prestataire de services de confiance qualifié en Europe qui figure dans la liste combinée « TL Browser » publiée par la Commission européenne.

[EU Trust Services Dashboard \(europa.eu\)](https://europa.eu/eu-justice/justice-portal/fr/justice-portal/qualifying-trust-services-portal)

En disposant de ce certificat qualifié qui vous est délivré sur un support, vous pourrez signer tout type de documents PDF conformément à la procédure visée au point A. Le certificat qualifié doit être délivré avec un QSCD pour répondre à la 3e condition de la signature électronique qualifiée

Attention: il est possible de tester la validité de chaque signature électronique via le Digital Signature Service de l'Union européenne